

---

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse du citoyen Rosset, instituteur à bord du vaisseau la Montagne qui rend compte des traits des courage lors des combats du 13 prairial, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse du citoyen Rosset, instituteur à bord du vaisseau la Montagne qui rend compte des traits des courage lors des combats du 13 prairial, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 406;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25838\\_t1\\_0406\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25838_t1_0406_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

sertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

## 30

« La Convention nationale, après avoir entendu la lecture de la lettre du district de Saint-Quentin, qui constate que le 9 prairial dernier le citoyen Jean-François Bernoville a repris seul des mains de 17 ou 18 houlans, un grand nombre de bestiaux qu'il a rendus aux propriétaires sans récompense;

« Décrète la mention honorable au procès-verbal et l'insertion au bulletin de ce trait de courage et de probité; autorise l'administration du district de Saint-Quentin à remettre à ce citoyen un sabre du magasin national, renvoie la demande en gratification pour le même citoyen au comité des secours.

« Le présent décret ne sera pas imprimé (2).

## 31

Le citoyen Rosset, instituteur à bord du vaisseau *la Montagne*, rend compte à la Convention nationale de quelques traits sublimes qu'il a recueillis dans la sanglante journée du 13 prairial (3).

Destiné pendant le combat à porter des secours à ses frères d'armes, une infinité de scènes touchantes se sont passées sous ses yeux, une infinité de sentiments magnanimes, de vertus héroïques, se sont développés autour de lui, toutes les âmes brûloient du saint amour de la patrie. J'ai vu dit-il, de braves marins, le corps couvert de mille blessures mortelles, rassembler toutes leurs forces au moment où ils alloient exhaler leur dernier soupir, pour s'élancer, baiser encore une fois cette cocarde chérie, gage sacré de la liberté conquise sur les tyrans; je les ai entendus adresser au ciel, d'une voix mourante, des vœux ardents pour le triomphe des armes de la République. Les dernières paroles du généreux Bazire (4) seront à jamais gravées dans mon cœur: « Ma vie n'est rien, pour que la République triomphât, je la donnerais mille fois ». Le souvenir du vertueux Rassé (5) m'est aussi bien doux: au moment où je lui présentais à boire pour étancher sa soif brûlante, il me dit: « Laisse-moi mon ami,

(1) P.V., XLI, 39. *B<sup>in</sup>*, 18 mess. (suppl<sup>t</sup>); *Mon.*, XXI, 146; *J. Matin*, n° 711; *J. Sablier*, n° 1421; *Audit. nat.*, n° 651; *J. Univ.*, n° 1687.

(2) P.V., XLI, 39, Minute de la main de Taveau. Décret n° 9795. Reproduit dans *B<sup>in</sup>*, 18 mess. (suppl<sup>t</sup>); *J. Fr.*, n° 650.

(3) P.V., XLI, 40. *Mon.*, XXI, 146; *Débats*, n° 654; *Rép.*, n° 200; *J. Paris*, n° 555; *J. Fr.*, n° 652; *Audit. nat.*, n° 652; *Ann. R.F.*, n° 221; *C. Eg.*, n° 687; *Mess. soir*, n° 686; *Ann. patr.* n° DLX. Voir ci-dessus, séance du 16 mess., n° 38.

(4) Capitaine du vaisseau *La Montagne*, qui eut les jambes fracassées et mourut au bout d'une heure.

(5) Intendant de l'armée qui eut le ventre emporté d'un boulet.

laisse-moi mourir, je suis content, j'ai servi la République ». Un canonnier, dont le nom m'est inconnu, s'écrioit: « Pitt, Pitt, avec tes nombreuses guinées, tu n'aurais pas fait couler une goutte de mon sang que je verse aujourd'hui tout entier pour la liberté ».

Tous ceux qui ont perdu la vie dans cette action n'ont donné, au milieu des douleurs les plus aiguës, aucun signe de plainte; leur visage étoit calme et serein, leur dernier cri étoit: « *Vive la République* ». Des canonniers à qui on avoit donné l'ordre de suspendre le feu pendant quelques instants, mordoient de rage la culasse de leurs canons; on étoit obligé de les arracher de leurs pièces. La plupart des blessés n'ont été pansés qu'après le combat. Dans la chaleur de l'action, ils avoient oublié qu'ils l'étoient. J'avois commencé à mettre un appareil sur le bras d'un matelot qui l'avoit fracassé: « C'est trop long, dit-il, c'est trop long; je vole à mon poste, je reviendrai ».

Voilà, citoyens représentans, les prodiges qu'a fait éclore la République; en faisant connoître ces traits sublimes; j'ai rempli une tâche bien délicieuse pour mon cœur, et je n'ai rien voulu dérober à la gloire des défenseurs de la liberté (1).

[Vifs applaudissements.]

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique.

## 32

Les membres et le commissaire national du district de Draguignan, département du Var, félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, particulièrement sur le décret du 18 floréal qui a foudroyé l'athéisme; ils expriment leur indignation sur l'attentat dirigé contre la personne de deux représentans du peuple, et terminent par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Draguignan*, 6 mess. II] (3).

« Citoyens représentans,

Le royalisme et le fanatisme expirant sous vos coups alloient satisfaire enfin à l'humanité et à la raison, quand, né de leur sang impur, vous avés vû l'athéisme lever sa tête hydeuse et menacer votre immortel ouvrage, Mais vous avés fixé le monstre, et votre regard du 18 floréal l'a foudroyé... Grâces vous soient rendues, en proclamant l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avés rendu, à l'homme ses craintes et ses espérances, c'est à dire sa moralité et vous avés réduit le génie malfaisant de la France à sa dernière ressource, au crime des laches... l'assassinat.

Le dernier attentat commis sur la personne de deux d'entre vous et dont nous avons frémi, est pour la patrie un gage sur tout ce que vous faites encore pour la sauver. Les périls, les dangers

(1) *B<sup>in</sup>*, 19 mess.

(2) P.V., XLI, 40. *B<sup>in</sup>*, 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 308, pl. 1198, p. 28.